



SCP 120.01 TEXTILE REGION VERVIERS

Négociations sectorielles 2023-2024

Amélioration allocation complémentaire de vacances

- 2023 : 9,75 euros par jour effectivement presté et 5 euros par jour assimilé (50 jours maximum)
- 2024 : 11 euros par jour effectivement presté et 5,75 euros par jour assimilé (60 jours maximum)

